



OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL
SAHARA AND SAHEL OBSERVATORY

PROJET IREE-MONO
INITIATIVE REGIONALE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT
DANS LE BASSIN TRANSFRONTALIER DU FLEUVE MONO

APPEL D'OFFRES

Recrutement d'une Equipe de consultants individuels régionaux
Pour le Développement de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière
(ADT) régionale du bassin transfrontalier du fleuve Mono

Bénin et Togo

Termes de référence

[AO/OSS/IREE-MONO_EquipConslt-ADT_Bn-Tg/120825-37]

Août 2025

Table des matières

Partie A - Formulaire de Candidature (Equipe de consultants individuels).....	5
I. IDENTITE DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANTS	6
II. PERSONNE DE CONTACT (Coordinateur technique)	6
III. DOMAINES DE SPECIALISATION	6
IV. EXPERIENCE.....	7
PARTIE B - Termes de référence pour le recrutement d'une Equipe de consultants régionaux individuels pour le développement de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) régionale du bassin du fleuve Mono.....	8
I. CONTEXTE DE LA MISSION	9
II. OBJET ET MISSION DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS	11
III. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANTS	12
IV. RESPONSABILITÉS.....	12
IV.1. L'EQUIPE DE CONSULTANTS.....	12
IV.2. L'OSS	13
IV.3. LES PAYS BENEFICIAIRES ET PARTENAIRES TECHNIQUES DU PROJET	13
V. DUREÉ, LIVRABLES ATTENDUS ET TERMES DE PAIEMENT	14
V.1. Durée de la mission.....	14
V.2. Livrables	14
V.3. Modalités de paiement.....	15
VI. PRESENTATION DU DOSSIER	15
VI.1. Offre technique	15
VI.2. Offre financière	16
VII. EVALUATION DES OFFRES, BAREME	16
VII.1. Offre technique	16
VII.2. Offre financière.....	16
VII.3. Évaluation finale	16
VIII. TERMES DE REFERENCES THEMATIQUES.....	17
VIII.1. Termes de référence du (de la) consultant(e) régional(e) pour le développement de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo.....	17
VIII.2. Termes de référence du consultant(e) régional(e) en socio-économie contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo.....	19

VIII.3. Termes de référence pour le recrutement d'un(e) consultant(e) régional(e) en environnement contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo.	22
VIII.4. Termes de référence du consultant(e) régional(e) en changements climatiques contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo.....	25
VIII.5. Termes de référence pour le recrutement du consultant(e) régional(e) juriste contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo.....	29
IX. DOCUMENTS À CONSULTER	33
Annexes.....	35
Annexe 1 - Modèle de déclaration sur l'honneur	35
Annexe 2 - Fiche de soumission de la proposition financière.....	36
Annexe 3 - Ventilation du prix forfaitaire	37
Annexe 4 - Barème de l'évaluation des consultants.....	38

NOTE PRELIMINAIRE

Contexte

Dans le cadre du projet IREE-MONO, l'OSS souhaite recruter une équipe pluridisciplinaire composée de plusieurs experts dans les domaines de l'hydrologie/hydrogéologie, de la socio-économie/agro-économiste, de l'environnement, du changement climatique, ainsi que du droit et de la gouvernance institutionnelle liés à la gestion intégrée des ressources en eau.

Les candidats sont tenus de soumettre leur proposition conjointement, sous forme d'une offre unique couvrant l'ensemble des profils requis.

Toutefois, à l'issue de la sélection, chaque consultant retenu signera un contrat individuel avec l'OSS et percevra sa rémunération séparément, en fonction des tâches qui lui sont assignées.

Les équipes intéressées sont invitées à soumettre leur dossier de candidature, comprenant une proposition technique commune précisant la répartition des tâches entre les membres de l'équipe, ainsi qu'une proposition financière distincte pour chaque consultant, afin de permettre à l'OSS d'assurer la contractualisation et le paiement individuel. Les dossiers devront être transmis par voie électronique au plus tard le 29 août 2025 à 23h50 (heure de Tunis).

Les deux propositions doivent être transmises dans un même courriel, sous forme de fichiers distincts, et nommés comme suit :

- « Proposition technique – Nom du soumissionnaire »
- « Propositions financières – Nom du soumissionnaire »

Le courriel devra être envoyé à procurement@oss.org.tn, avec pour objet : « **Développement de l'ADT Régionale [AO/OSS/IREE-MONO_EquipConslt-ADT_Bn-Tg/120825-37]** ».

La date limite de réception des offres est le 3 septembre 2025 à 23h59 (heure de Tunis)

⚠ Aucune information d'ordre financier ne doit figurer dans le fichier technique ni dans le corps du message.

Organisation et coordination

Les études seront conduites par une équipe de consultants individuels, réunissant des expertises variées et complémentaires.

Afin d'assurer la cohérence et la bonne coordination des travaux, l'équipe désignera, dans sa proposition technique commune, le Consultant en ADT en qualité de Coordinateur technique de l'équipe de consultants.

Le coordinateur technique aura pour mission :

- D'assurer la planification et la coordination des contributions de chaque consultant ;
- De veiller à l'intégration et à la cohérence des livrables ;
- De servir de point focal entre l'équipe et l'OSS.

Chaque consultant demeurera toutefois pleinement responsable de ses propres tâches et livrables, et sera engagé contractuellement à titre individuel avec l'OSS.

Les soumissionnaires devront également remplir le formulaire fourni dans la PARTIE A.

Les termes de référence de l'étude sont fournis dans la PARTIE B.



Partie A - Formulaire de Candidature (Equipe de consultants individuels)



Le présent formulaire doit être joint au dossier de candidature fourni dans la note préliminaire.

Il comportera une déclaration signée par le coordinateur technique désigné par l'équipe, agissant uniquement comme point focal de coordination.

I. IDENTITE DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANTS

Consultant	Nom du consultant(e) proposé(e)
Consultant en ADT (Coordinateur technique de l'Equipe de consultants)	
Consultant socio-économiste	
Consultant Environnementaliste	
Consultant en changement climatique	
Consultant Juriste	

NB : La répartition des Consultants est donnée à titre indicatif.

II. PERSONNE DE CONTACT (Coordinateur technique)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse électronique	

III. DOMAINES DE SPECIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les domaines de spécialisation (considérés comme pertinents en rapport avec l'étude considérée) du consultant, en inscrivant ces domaines de spécialisation en tête de chaque ligne et le nom du consultant en tête de chaque colonne. Cochez alors la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque consultant possède une expérience significative. 10 domaines au maximum

Consultant	Hydrogéologie	Membre 2	Membre 3	Etc.
Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT)	x			
Aspects socio-économiques				



Consultant	Hydrogéologie	Membre 2	Membre 3	Etc.
Aspects environnementaux				
Changement climatique				
Aspects juridiques et institutionnels/Gouvernance				

NB : Pour un profil déterminé, l'équipe peut proposer plus d'un expert, mais seul l'expert principal par profil sera pris en compte dans l'évaluation technique et financière. Ajouter ou supprimer autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire.

Le chronogramme d'intervention et la répartition des efforts devront être cohérents avec les dispositions/critères du mandat/TdRs.

IV. EXPERIENCE

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le présent marché qui ont été menés à bien au cours des 5 dernières années par les consultants proposés :

Réf. n° (maximum 10)	Intitulé du projet					
Nom du Consultant	Pays	Montant total du projet (en USD)	Prestation fournie	Nom du client	Source de financement	Dates (début/fin)
Nature des services fournis						

Signé au nom du Coordinateur Technique

Nom	
Signature	
Date	

**PARTIE B - Termes de référence pour le recrutement
d'une Equipe de consultants régionaux individuels pour
le développement de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière
(ADT) régionale du bassin du fleuve Mono**

(Bénin et Togo)

I. CONTEXTE DE LA MISSION

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une Organisation à caractère international à vocation africaine, créée en 1992 et basée à Tunis depuis 2000. Il compte parmi ses membres 35 pays (28 pays africains et 7 pays non africains), 13 Organisations régionales dont des Organisations des Nations Unies ainsi que 3 Organisations non gouvernementales. L'OSS a pour mission d'appuyer ses pays membres africains dans la gestion durable de leurs ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique particulièrement défavorable. Son action se concentre principalement dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches de l'Afrique. Dans le cadre de ses initiatives pour la gestion durable des ressources en eau, l'OSS participe activement à la gestion intégrée et concertée des bassins transfrontaliers dont le bassin du fleuve Mono.

Situé en Afrique de l'Ouest, le bassin transfrontalier du fleuve Mono couvre une superficie de 24 300 km². Il est partagé entre le Bénin (3 000 km²) et le Togo (21 300 km²). Le fleuve Mono, long de 530 km, s'écoule du nord au sud pour se jeter dans l'océan Atlantique. En 2020, la population du bassin était estimée à 3 500 000 habitants, dont 58 % au Togo et 42 % au Bénin.

Le fleuve Mono entretient des relations hydrauliques assez importantes (alimentation / décharge / protection) avec le système aquifère sédimentaire du bassin du Kéta étendu sur environ 33 600 km² et partagé par le Nigéria (40 %), le Bénin (39 %), le Togo (11 %) et le Ghana (10 %). Les aquifères du bassin du Kéta sont parmi les plus productifs et les plus exploités dans ces pays. En exemple, la portion nationale de l'aquifère au Bénin occupe 10 % de la superficie totale du pays mais englobe près de 35 % des ressources en eau souterraines disponibles pour le pays, et abrite plus de 65 % de sa population. Au Togo, 70 % des besoins en approvisionnement en eau publique sont assurés par l'aquifère qui n'occupe que 6 % de la superficie du territoire national et qui abrite 40 % de la population du pays.

Le bassin du fleuve Mono joue un rôle essentiel dans les activités socio-économiques locales, notamment l'agriculture irriguée, la production hydroélectrique, la pêche, l'élevage, l'exploitation minière et le tourisme. Il constitue également un refuge pour une biodiversité exceptionnelle et contribue à la stabilisation du microclimat régional. Toutefois, il est confronté à plusieurs défis, parmi lesquels la dégradation des ressources en eau et des écosystèmes (actions anthropiques et autres), les impacts du changement climatique telles que les inondations et les sécheresses récurrentes, la faible valorisation et maîtrise des ressources hydriques. Ces pressions, combinées à une forte croissance démographique, exacerbent les vulnérabilités des populations locales et menacent la durabilité des ressources en eau.

Face à ces défis, l'Autorité du Bassin du Mono (ABM), en partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et l'OSS, et avec l'appui des pays, a développé le projet « Initiative Régionale pour l'Eau et l'Environnement dans le bassin transfrontalier du fleuve Mono (IREE-Mono) », approuvé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en décembre 2023.

Ce projet régional a pour objectif d'assurer le développement durable et la résilience écologique du bassin du fleuve Mono par le renforcement de la gouvernance, des capacités et de la planification participative de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), par les communautés ainsi que le renforcement de la coopération entre le Togo et le Bénin.



Dans le cadre de sa mise en œuvre, il est prévu le développement d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) afin d'identifier les principaux défis et opportunités liés à la gestion durable des ressources en eau (de surface et souterraines). L'ADT du bassin du Mono s'appuiera sur les ADT nationales élaborées au Bénin et au Togo, sur des analyses thématiques approfondies (juridique, climatique, environnementale, socio-économique) et sur un processus itératif de concertation multi-acteurs. Elle permettra de poser les bases techniques et politiques nécessaires à un Programme d'Action Stratégique (PAS) réaliste et opérationnel, qui guidera les investissements futurs en matière d'eau, d'environnement et de développement durable dans l'espace transfrontalier Mono.

L'APPROCHE ADT/PAS DU FEM

La démarche d'élaboration de l'ADT/PAS préconisée par le FEM est un processus hautement collaboratif (en impliquant pleinement les principales parties prenantes concernées), et est un outil de planification stratégique majeur pour les projets du FEM relatifs aux eaux internationales au cours des 20 dernières années.

L'ADT est la composante analytique (et technique) qui identifie et analyse les problèmes environnementaux transfrontaliers, leurs impacts et leurs causes. L'ADT se base sur les informations techniques et scientifiques disponibles et vérifiées, pour examiner l'état de l'environnement et les causes profondes de sa dégradation. L'analyse est effectuée de façon trans-sectorielle en se focalisant sur les problèmes transfrontaliers sans ignorer les préoccupations et les priorités nationales. L'ADT est un mécanisme destiné à aider les pays participants à "se mettre d'accord sur les faits", à identifier les problèmes et à trouver les meilleures solutions. L'ADT fournit la base factuelle pour la formulation d'un PAS.

Le PAS est un document de politique négocié qui devrait être approuvé par les autorités gouvernementales les plus haut placées. Il établit des priorités d'action claires (par exemple, des réformes politiques, juridiques, institutionnelles ou des investissements) pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires, identifiés dans l'ADT.

Les composantes de l'ADT et du PAS doivent être hautement collaboratives et impliquer pleinement les principales parties prenantes concernées par le bassin hydrographique.

LIEN ENTRE L'ADT ET LE PAS

Selon le GEF-IW, ce lien doit être solide pour que les actions à mener dans le PAS répondent aux problèmes transfrontaliers prioritaires identifiés durant le développement de l'ADT.

A cet effet, les pays ont prévu d'élaborer et de mettre en œuvre des projets pilotes de démonstration des meilleures pratiques pour une gestion durable des ressources naturelles du bassin du Mono sur des thématiques s'appuyant sur les défis et priorités identifiés dans les études précédentes du bassin du Mono. Il s'agit des thématiques suivantes :

- Thématique n°1 : Gestion intégrée et concertée des ressources en eau dans un contexte de changement climatique ;



Thématique n°2 : Restauration des terres dégradées et préservation des écosystèmes vulnérables ;

- Thématique n°3 : Renforcement des capacités locales pour une gestion participative des ressources naturelles ;
- Thématique n°4 : Promotion de la coopération transfrontalière pour la gestion durable des ressources naturelles ;
- Thématique n°5 : Surveillance et amélioration de la qualité des eaux des écosystèmes aquatiques.

Pour cela, dans la définition des relations causales, il est essentiel de déterminer où apparaissent les interventions (ou points de levier) offrant le plus grand potentiel d'influence positive sur le bassin fluvial ou le système aquifère transfrontalier. Un point de levier est une place dans un système complexe (dans le cas présent, le bassin du Mono) où un petit déplacement (ou modification) à un moment donné peut produire des changements importants ailleurs. La détermination de ces points de levier permet ainsi d'identifier les points où des modifications peuvent être apportées au système. Les points de levier se présentent sous différentes formes : un changement de politique en matière de gestion de la ressource partagée, un changement de technologie (économe en eau), en faveur d'une meilleure préservation de la ressource.

II. OBJET ET MISSION DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

La présente mission consiste à réaliser une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) complète du bassin transfrontalier du fleuve Mono, partagé entre le Bénin et le Togo conformément à l'approche méthodologique du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF).

L'objectif est de produire une vision intégrée, cohérente et factuelle des enjeux communs relatifs à la gestion durable et concertée des ressources en eau du bassin, en couvrant les dimensions hydrologiques, socio-économiques, environnementales, climatiques, juridiques et institutionnelles.

L'analyse portera notamment sur :

- Les ressources en eaux de surface et souterraines, leur disponibilité, leur qualité, et les dynamiques d'exploitation et de recharge ;
- Les usages multiples de l'eau, incluant l'agriculture, l'alimentation en eau potable, l'élevage, l'industrie et les besoins environnementaux ;
- Les dynamiques socio-économiques locales influençant ou dépendant de la ressource, incluant les moyens de subsistance, les systèmes de production, et la vulnérabilité des populations ;
- Les enjeux environnementaux et climatiques, notamment les impacts des changements climatiques sur la ressource en eau, les écosystèmes associés, et la résilience des communautés ;
- Les cadres de gouvernance, institutionnels, juridiques et réglementaires, aux niveaux national et transfrontalier, en identifiant les forces, les faiblesses, les chevauchements et les opportunités pour une gestion intégrée et concertée du bassin.

Pour ce faire, l'équipe de consultants devra :

- Capitaliser sur les ADT nationales existantes ou en cours dans les deux pays, ainsi que sur les rapports thématiques sectoriels (juridique, socio-économique, environnemental et climatique) produits par les experts nationaux ;



- Intégrer les résultats des études d'état des lieux du bassin et mobiliser les données issues de projets antérieurs ou en cours, relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau, à la résilience climatique, à la préservation de la biodiversité et au développement local ;
- S'inscrire dans le cadre stratégique et les orientations méthodologiques définis par le Comité transfrontalier, garantissant la cohérence du processus et son appropriation institutionnelle et politique ;
- Adopter une approche méthodique, participative et progressive, mobilisant des expertises thématiques ciblées et assurant une coordination étroite entre les membres de l'équipe.

III. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANTS

Afin de réaliser le mandat général décrit plus haut, chaque Consultant (ADT, Socio-économie, Environnement, changement climatique, juridique) est affecté à la mission correspondante à sa spécialisation. Ses tâches, les produits à livrer et son profil, sont décrites **dans les termes de référence propres à sa mission**.

IV. RESPONSABILITÉS

IV.1. L'ÉQUIPE DE CONSULTANTS

Le Coordinateur Technique, pour le compte de l'équipe, est chargé de la coordination générale et de la supervision technique de l'ensemble des activités liées à l'élaboration de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono.

Le Coordinateur Technique joue un rôle central dans la bonne conduite de la mission. Il assure la cohésion de l'équipe régionale, veille à la complémentarité des expertises mobilisées, et garantit la qualité, la cohérence et la pertinence des contributions produites par les différents consultants thématiques. Il est également responsable de la planification, du suivi et du respect des délais d'exécution des activités prévues. Au-delà de sa contribution directe à la production des livrables de l'ADT et de ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'OSS, le coordinateur technique assumera les responsabilités suivantes :

- Élaborer un plan de travail détaillé ou un calendrier prévisionnel pour l'exécution des prestations de l'équipe;
- Rédiger une note méthodologique consolidée, incluant le planning des interventions des autres consultants régionaux ;
- Définir les activités techniques précisées dans les présents TdRs, en concertation avec les consultants régionaux, et assurer une communication régulière avec l'OSS ;
- Planifier, coordonner et encadrer les missions des consultants régionaux mobilisés sur les thématiques sectorielles (socio-économie, environnement, changement climatique, juridique et institutionnel);
- Assurer le suivi de la production des livrables de chaque consultant régional et garantir leur cohérence technique ;

- Collaborer activement avec les experts nationaux, en particulier avec les chefs de file nationaux en charge des ADT dans chaque pays ;
- Superviser et valider les rapports techniques issus des consultants nationaux avant leur présentation lors des ateliers de validation nationaux ;
- Contribuer directement aux analyses et synthèses techniques sur les différentes thématiques ;
- Rédiger les rapports d'avancement et le rapport final consolidé, en suivant la structure recommandée par le GEF/IW:LEARN ;
- Superviser l'ensemble des rapports, techniques et de synthèse, élaborés par les experts ;
- Produire les livrables thématiques attendus, conformément aux TdRs ;
- Présenter les rapports lors des ateliers de validation régionaux, notamment ceux dédiés aux quatre axes majeurs (socio-économie, environnement, changement climatique, juridique et institutionnel) ;
- Présenter le rapport final de l'ADT régionale lors de l'atelier régional de validation et à la réunion du Comité transfrontalier du projet IREE-MONO.

IV.2. L'OSS

En sa qualité d'Agence d'exécution régionale du projet IREE-MONO, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) accompagnera l'équipe de consultants tout au long de la mission, en lui apportant un appui technique, stratégique et opérationnel. Cet accompagnement se traduira concrètement par les actions suivantes :

- La mise à disposition de la documentation existante, comprenant les rapports, études, bases de données et autres ressources issues des projets antérieurs (tels que GIRE Mono, initiatives climatiques ou en faveur de la biodiversité), ainsi que d'autres programmes régionaux pertinents ;
- Un soutien actif à l'identification et à la mobilisation des parties prenantes clés au Bénin et au Togo, afin de favoriser une dynamique de consultation inclusive et un ancrage institutionnel solide du processus ;
- La gestion administrative et financière des contrats et activités liés à la mission, en conformité avec les procédures en vigueur ;
- La relecture critique et l'enrichissement technique des livrables stratégiques attendus, notamment la note de cadrage, les rapports provisoires et le rapport final consolidé, en veillant à la qualité, à la rigueur méthodologique et à la cohérence avec les objectifs du projet.

IV.3. LES PAYS BENEFICIAIRES ET PARTENAIRES TECHNIQUES DU PROJET

Les pays bénéficiaires, le Bénin et le Togo, faciliteront la mise en œuvre de la mission de l'équipe de consultants à travers un appui institutionnel, technique et logistique structuré. À cet effet, ils s'engagent à :



- Mettre à disposition du temps pour des échanges avec les acteurs nationaux en vue de répondre aux questionnaires, enquêtes ou entretiens proposés par les consultants ;
- Fournir les données, rapports techniques, documents de planification et statistiques disponibles et jugés pertinents pour l'élaboration de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) ;
- Faciliter les interactions de l'équipe avec les institutions nationales et régionales concernées ;
- Mobiliser le Comité transfrontalier existant, qui jouera un rôle central de coordination, de concertation et de validation technique des différentes étapes du processus, en lien avec les comités nationaux et les points focaux désignés ;
- Partager les études, évaluations et autres documents disponibles au niveau national pouvant enrichir les travaux de l'équipe ;
- Formuler des observations et suggestions sur les principaux livrables de l'équipe, notamment les versions provisoires et finales du rapport d'ADT, en vue de garantir leur qualité et leur appropriation institutionnelle.

Les partenaires techniques du projet, à savoir l'ABM, le GWP-AO, l'UICN et l'OSS, accompagneront ce processus à travers un appui technique, méthodologique et stratégique, dans le cadre du projet IREE-MONO.

V. DUREÉ, LIVRABLES ATTENDUS ET TERMES DE PAIEMENT

V.1. Durée de la mission

La durée de la mission est estimée à 210 jours calendaires, répartis sur une période de douze (12) mois, à compter de la date de notification de commencement des prestations par ordre de service ou par courriel. Cette période inclut les phases de préparation, d'analyse, de validation et de finalisation des livrables. Le Coordinateur Technique de l'équipe devra également se rendre disponible pour présenter les rapports de l'ADT lors des ateliers prévus à cet effet dans le cadre du projet. Les frais liés à sa participation seront, dans la mesure du possible, couverts par le budget alloué aux ateliers. À défaut, son intervention se fera en ligne.

V.2. Livrables

Tableau 1. Liste des livrables et délais

Livable	Dates de réception
L1 : Rapport de démarrage	Quinze (15) jours à compter de la date de notification de commencement des prestations
L2 : Version préliminaire des rapports thématiques de l'ADT à présenter à l'atelier régional	Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de notification de commencement des prestations
L3 : Version revue des rapports thématiques de l'ADT incluant les ajustements issus de l'atelier régional de travail et à soumettre à l'atelier de validation régionale	Cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date de notification de commencement des prestations
L4 : Rapport de l'ADT régionale incluant les ajustements de validation régionale à soumettre au	Deux cent soixante-dix (270) jours à compter de la date de notification de commencement des

Livrable	Dates de réception
comité transfrontalier	prestations
L5 : Rapport final de l'ADT régionale incluant les ajustements issus de l'atelier de validation finale	Trois cent soixante (360) jours à compter de la date de notification de commencement des prestations
Total	360 jours

NB : Les délais réservés à la validation des livrables ne sont pas comptabilisés

V.3. Modalités de paiement

Le paiement des honoraires sera effectué en quatre tranches, selon les modalités suivantes :

Tableau 3. Modalités de paiement de la consultation

Tranche	Conditions de paiements	Montant
Tranche 1	Validation par l'OSS du Livrable L1 (Rapport de démarrage)	20 % du montant total du contrat
Tranche 2	Validation du livrable L2 par l'OSS autorisant sa présentation à l'atelier régionale	30 % du montant total du contrat
Tranche 3	Validation du livrable L3 : Rapports thématiques de l'ADT incluant les ajustements issus de l'atelier régional de travail et à soumettre à l'atelier de validation régionale	30 % du montant total du contrat
Tranche 4	Validation du livrable L4 : Rapports de l'ADT régionale incluant les ajustements de validation régionale à soumettre au comité transfrontalier	10 % du montant total du contrat
Tranche 5	Validation du livrable L5 : Rapport final de l'ADT régionale incluant les ajustements issus de l'atelier de validation finale	10 % du montant total du contrat

VI. PRESENTATION DU DOSSIER

VI.1. Offre technique

- Une proposition technique, contenant une méthodologie succincte expliquant l'approche, la façon dont la consultance sera réalisée ainsi qu'un plan de travail comprenant les différents livrables dont la réalisation sera rattachée aux modalités des paiements ;
- Un Curriculum Vitae de chaque consultant établissant le niveau de formation exigé ainsi qu'une expérience dans des domaines de la consultance ou ceux similaires du consultant (selon le modèle standard de CV de l'OSS téléchargeable au lien suivant : [Modèle CV OSS](#)) ;
- Un tableau détaillant les références pertinentes relatives à la mission du consultant proposé ;
- Modèle de déclaration sur l'honneur dûment rempli par chaque Consultant (**Annexe 1**) ;
- Copies des Diplômes ;
- Autres références jugées utiles.



VI.2. Offre financière

L'offre financière comprendra les pièces suivantes :

- Une fiche de soumission de l'offre financière conformément au formulaire en **annexe 2** ;
- Une offre financière exprimé en USD), indiquant tous les coûts de la mission.

VII. EVALUATION DES OFFRES, BAREME

La sélection des offres comprendra deux étapes : Une première étape relative à l'évaluation des offres techniques suivie d'une seconde étape relative à l'évaluation des offres financières.

VII.1. Offre technique

L'évaluation technique se fera séparément et indépendamment de toute considération financière. Elle sera notée sur **100 points sur la base des critères mentionnés dans le tableau ci- dessous** :

Pour être éligible, l'offre technique du candidat doit obtenir la note minimum de **70 sur 100**

Le barème de l'évaluation des consultants est présenté en **annexe 4**.

VII.2. Offre financière

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires pré-qualifiés après l'évaluation technique. La proposition financière à soumettre devra correspondre à **la somme des propositions financières individuelles de l'ensemble des consultants composant l'équipe**.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit : $Nf = 100 \times Fm/F$, avec :

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement
- F : Proposition financière du soumissionnaire

VII.3. Évaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante : $NG = Nt \times (70\%) + Nf \times (30\%)$

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix du sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée

VIII. TERMES DE REFERENCES THEMATIQUES

VIII.1. Termes de référence du (de la) consultant(e) régional(e) pour le développement de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo

VIII.1.1. Mission du consultant ADT : Coordinateur Technique

Le/la consultant(e) devra accomplir, entre autres, les principales tâches suivantes :

- Collecter et analyser les documents produits dans le cadre du projet IREE-MONO, notamment les rapports thématiques sur la socio-économie, l'environnement, le changement climatique, et le cadre juridique et institutionnel ;
- Examiner les études d'état des lieux du bassin, les ADT nationales du Bénin et du Togo, ainsi que les résultats de l'étude de la situation de référence des projets antérieurs ou en cours dans le bassin ;
- Examiner la bibliographie récente relative à la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Mono et ses systèmes aquifères associés (notamment le bassin du Kéta);
- Identifier et classer les problèmes majeurs transfrontaliers en lien avec la gestion des eaux du bassin, à partir des documents collectés et des contributions des acteurs locaux et régionaux ;
- Élaborer une analyse de la chaîne causale pour chaque problème prioritaire retenu, en s'inspirant de modèles validés par le FEM ;
- Identifier les points de levier (juridiques, techniques, institutionnels) à l'échelle du bassin, permettant de maximiser les impacts positifs sur les ressources partagées ;
- Rédiger le rapport régional consolidé de l'ADT, en suivant une structure standardisée, incluant les résultats des analyses thématiques et transversales ;
- Soumettre le rapport provisoire à l'OSS pour révision, puis intégrer les commentaires des pays partenaires;
- Présenter les résultats de l'ADT à l'atelier régional de validation, organisé avec la participation du Comité transfrontalier ;
- Finaliser le rapport en intégrant les recommandations issues de cet atelier, puis transmettre la version finale à l'OSS pour approbation.

VIII.1.2. Production de rapport (Reporting)

Le consultant produira un rapport régional d'Analyse Diagnostique Transfrontalière du bassin du fleuve Mono, incluant à la fois les eaux de surface et souterraines partagées entre le Bénin et le Togo. Ce rapport devra suivre la structure proposée en annexe, et être conforme aux standards méthodologiques du FEM/IW:LEARN.

VIII.1.3. Livrables

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- La production et la soumission d'un rapport complet d'Analyse Diagnostique Transfrontalière du bassin du fleuve Mono, validé par les deux pays et par l'OSS ;
- La présentation synthétique du rapport lors de l'atelier régional de validation, en présence des représentants institutionnels et du Comité transfrontalier ;
- L'intégration des commentaires issus des échanges techniques et institutionnels dans une version finale consolidée, prête à servir de base au développement du Programme d'Action Stratégique (PAS).

VIII.1.4. Compétences

Le (la) consultant(e) devra répondre au profil suivant :

- Titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master ou équivalent au moins dans un domaine pertinent : gestion des ressources en eau, hydrogéologie, environnement, ou domaines connexes ;
- Maîtrise avérée des principes et approches de la GIRE, notamment dans des contextes transfrontaliers ou de coopération régionale ;
- Expérience confirmée dans la conduite d'analyses ADT/PAS, avec une bonne connaissance des méthodologies FEM et des pratiques IW:LEARN ;
- Excellentes compétences en rédaction de rapports techniques, en animation de processus participatifs et en communication ;
- Excellente maîtrise du français (langue de travail du projet). La compréhension de l'anglais est un atout complémentaire ;
- Maîtrise des outils bureautiques courants (MS Word, Excel, PowerPoint).

VIII.2. Termes de référence du consultant(e) régional(e) en socio-économie contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo

VIII.2.1. Analyse des parties prenantes

Une analyse approfondie des parties prenantes est indispensable pour comprendre les perceptions, les besoins, les intérêts et les préoccupations des groupes impliqués dans la gestion des ressources en eau du bassin du fleuve Mono, tant en ce qui concerne les eaux de surface que les eaux souterraines partagées. Elle vise à identifier les synergies potentielles, mais aussi les éventuelles tensions qui pourraient émerger en raison de priorités divergentes entre les acteurs nationaux et régionaux.

Par exemple, il pourrait exister des consensus autour de la problématique de la qualité de l'eau entre les institutions environnementales des deux pays, mais des divergences sur les causes perçues de cette dégradation ou sur la gravité des impacts pourraient engendrer des désaccords. Une analyse impartiale et inclusive est donc essentielle dans le processus de l'ADT.

L'analyse devra veiller à inclure une diversité de profils : populations rurales et urbaines, différentes catégories socio-économiques, groupes professionnels, niveaux d'éducation, zones géographiques, et intégrer la dimension genre comme facteur essentiel dans l'utilisation et la gouvernance de la ressource. Elle pourra mobiliser différentes méthodes : enquêtes, groupes de discussion, entretiens individuels ou encore observation participative.

VIII.2.2. Evaluation des conséquences socio-économiques

L'objectif de cette évaluation est d'identifier et de qualifier les conséquences socio-économiques des problèmes transfrontaliers prioritaires identifiés dans le cadre du projet IREE-MONO. Ces conséquences peuvent être abordées selon plusieurs niveaux d'analyse :

- La déclaration : Identification descriptive des conséquences associées à chaque problème ;
- La quantification : Évaluation chiffrée de l'ampleur ou de la fréquence des impacts ;
- L'évaluation indicative : Attribution de valeurs monétaires estimatives aux impacts économiques ;
- L'évaluation totale : Analyse économique complète des coûts associés aux problèmes.

L'utilisation de valeurs monétaires pour évaluer les conséquences socio-économiques présente l'avantage de permettre l'agrégation et la comparaison objective des différents problèmes identifiés. Elle offre également un repère concret sur les bénéfices potentiels attendus en cas d'intervention : en quantifiant les coûts associés à un problème, on peut estimer la valeur maximale qu'il serait pertinent d'investir pour le résoudre, et ainsi déterminer si les avantages escomptés justifient les efforts et ressources engagés dans un programme d'action.

VIII.2.3. Activités proposées

Le/la consultant(e) régional(e) en socio-économie devra exécuter, entre autres, les tâches suivantes, en cohérence avec l'approche ADT/PAS du FEM et les objectifs du projet IREE-MONO :



- Collecter et analyser les documents et rapports produits dans le cadre des projets antérieurs portant sur la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Mono, notamment ceux en lien avec les aspects socio-économiques, les données démographiques, la gouvernance locale et les usages de l'eau ;
- Examiner les rapports et études issus des institutions nationales et régionales en charge des ressources en eau, en particulier ceux documentant les problématiques socio-économiques transfrontalières et les dynamiques de vulnérabilité locale dans les portions béninoise et togolaise du bassin ;
- Compiler et analyser les données socio-économiques existantes relatives au bassin du Mono : population, emploi, niveau de pauvreté, accès à l'eau et à l'assainissement, indicateurs de santé publique, croissance démographique, migrations, etc.;
- Mener une analyse détaillée des parties prenantes à l'échelle régionale du bassin, en identifiant leurs rôles, interactions, conflits d'usage et dynamiques d'influence. Cette analyse inclura une attention particulière à l'intégration du genre, en tant que facteur structurant des usages et de la gouvernance de l'eau ;
- Développer un plan de participation des parties prenantes dans le processus ADT/PAS, intégrant des mécanismes concrets de concertation et de dialogue ;
- Identifier et analyser les problématiques socio-économiques prioritaires liées aux ressources en eau de surface et souterraine du bassin, telles qu'identifiées par le Comité transfrontalier du projet IREE-MONO;
- Évaluer les causes profondes de ces problématiques (notamment les inégalités d'accès, la pression foncière, les politiques sectorielles, etc.) et leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- Évaluer les conséquences socio-économiques des défis transfrontaliers en les quantifiant lorsque cela est possible, notamment à travers une approche en valeur monétaire indicative afin de comparer les problématiques et appuyer la priorisation stratégique ;
- Cartographier les enjeux socio-économiques majeurs, en représentant spatialement les zones d'impacts les plus intenses, les pressions spécifiques par territoire, ainsi que les foyers de vulnérabilités humaines ;
- Collaborer avec les autres consultants thématiques régionaux (environnement, changement climatique, juridique/institutionnel) afin d'assurer la cohérence des analyses dans le cadre de l'ADT régionale ;
- Préparer un rapport régional sur la dimension socio-économique du bassin du Mono qui alimentera le rapport global de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière.

VIII.2.4. Livrables

Au terme de sa prestation, le/la consultant(e) régional(e) rédigera un document contenant notamment :

- a) Une partie descriptive présentant les activités entreprises, les localités visitées, les acteurs institutionnels et communautaires rencontrés au Bénin et au Togo, les outils méthodologiques utilisés, les difficultés éventuelles rencontrées ainsi que tout élément pertinent ayant influé sur la conduite de la mission.
- b) Une partie technique contenant, sans toutefois s'y limiter nécessairement :
 - Brève description du projet IREE-MONO ;
 - Contexte régional du bassin transfrontalier du fleuve Mono et de ses ressources en eau (de surface et souterraines) ;
 - Situation socio-économique actuelle des populations du bassin, incluant les dynamiques démographiques, les usages de l'eau et les moyens de subsistance ;
 - Analyse des parties prenantes, incluant une cartographie des acteurs par niveau (local, communal, national), et une évaluation de la prise en compte du genre dans les processus de gestion de l'eau ;
 - Analyse des causes socio-économiques profondes des principaux problèmes transfrontaliers liés à l'eau identifiés dans le cadre du projet ;
 - Évaluation des conséquences socio-économiques potentielles de ces problèmes sur les communautés, les systèmes de production et les services publics (santé, éducation, sécurité alimentaire, etc.), accompagnée de pistes d'atténuation ;
 - Cartographie des problématiques socio-économiques transfrontalières du bassin, illustrant leur ampleur, leur localisation, leurs impacts humains et territoriaux.

Le rapport du consultant alimentera directement le document de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) régionale du bassin du fleuve Mono, volet socio-économique.

Tous les produits livrables devront être suffisamment détaillés, argumentés et illustrés pour refléter l'étendue de l'analyse et répondre aux exigences du mandat. Ils incluront également des recommandations opérationnelles pour le futur Programme d'Action Stratégique (PAS).

Le rapport devra être rédigé en français et fourni sous forme électronique (format modifiable et PDF).

VIII.2.5.Compétences

Le/la consultant(e) devra être un(e) agro-économiste, un(e) socio-économiste ou un(e) spécialiste en sciences sociales disposant d'une bonne maîtrise des enjeux de développement liés à la gestion durable des ressources en eau, en particulier dans un contexte transfrontalier. Il/elle devra répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Master, Ingénieur ou Doctorat en agro-économie, socio-économie, sociologie rurale ou dans un domaine équivalent ;
- Justifier d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études socio-économiques, en lien avec des projets de développement local, de gestion de l'eau ou d'aménagement du territoire ;
- Avoir une bonne connaissance des approches de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), notamment dans des contextes de bassins partagés entre plusieurs pays ;
- Disposer de solides capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction, ainsi que d'une aptitude à travailler en coordination avec d'autres experts sectoriels ;
- Le/la consultant(e) devra également s'associer à un(e) expert(e) en genre, afin de garantir l'intégration effective des dynamiques sociales liées aux rôles, responsabilités et conditions d'accès différenciées des femmes et des hommes dans la gestion des ressources en eau du bassin.

VIII.3. Termes de référence pour le recrutement d'un(e) consultant(e) régional(e) en environnement contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo.

VIII.3.1.Analyse des impacts environnementaux

Le but de cette étape est d'examiner l'impact de chaque problème majeur transfrontalier prioritaire sur l'environnement. Il ne faut pas confondre ceci avec l'évaluation d'impact environnemental (EIE) qui est un instrument pour identifier et évaluer les impacts potentiels environnementaux d'un projet proposé.

Une approche logique pour faciliter le processus est le développement du statut robuste et pertinent de l'environnement, des indicateurs d'impact et de pression pour lesquels les données sont disponibles.

Ces indicateurs auront plusieurs formes d'utilisation :

- Les **indicateurs du statut** sont utilisés pour décrire les caractéristiques physiques et géographiques, le statut socio-économique et environnemental ;
- Les **indicateurs d'impact** décrivent et quantifient les impacts de chaque problème transfrontalier ; il est recommandé de recueillir les informations des 10-20 dernières années si possible ;
- Les **indicateurs de pression** justifient les chaînes causales élaborées pour résoudre les problèmes prioritaires transfrontaliers.



A la fin de l'analyse de chacun des risques transfrontaliers, le consultant devra suggérer les actions à entreprendre (ou la(les) stratégie(s) à développer) pour réduire le risque transfrontalier correspondant.

VIII.3.2.Évaluation économique des biens et services environnementaux

Afin de réaliser une ADT efficace et de concevoir un PAS qui tienne compte des priorités régionales et nationales, il est nécessaire de disposer d'une analyse approfondie de l'état des écosystèmes et des pressions environnementales affectant le bassin du fleuve Mono, incluant les ressources en eaux de surface et souterraines partagées entre le Bénin et le Togo.

Le rapport thématique qui en découlera servira de référence pour orienter les décisions stratégiques lors du développement du PAS, en mettant en évidence les zones de vulnérabilité, les enjeux de conservation, ainsi que les interactions entre les dynamiques écologiques et les activités humaines. Cette évaluation contribuera à alerter sur les risques de dégradation des écosystèmes et à justifier la mise en œuvre d'actions prioritaires de protection ou de restauration dans le bassin.

VIII.3.3.Activités proposées

Le/la consultant(e) régional(e) en environnement devra accomplir, entre autres, les principales tâches suivantes :

- Collecter et analyser les documents, études et rapports existants portant sur la gestion environnementale du bassin du fleuve Mono, incluant les travaux antérieurs réalisés dans le cadre de projets pertinents (GIRE, résilience climatique, biodiversité, etc.) au Bénin et au Togo ;
- Examiner les résultats de l'état des lieux du bassin et les données issues de l'étude de la situation de référence des projets antérieurs ou en cours dans la zone, notamment en lien avec les dynamiques écologiques, les pressions environnementales et les ressources naturelles ;
- Identifier, à l'échelle régionale du bassin du Mono, les principaux problèmes environnementaux transfrontaliers (dégradation des écosystèmes, pollution, surexploitation des ressources, altération des habitats, etc.) liés à la fois aux eaux de surface et souterraines ;
- Évaluer les impacts environnementaux des pressions anthropiques et climatiques sur les écosystèmes du bassin, en lien avec les risques majeurs identifiés dans le cadre de l'ADT ;
- Réaliser une évaluation environnementale des biens et services écosystémiques fournis par le bassin (régulation hydrologique, recharge des nappes, services culturels et de soutien à la biodiversité, etc.), en lien avec les fonctions écologiques des milieux aquatiques et humides partagés ;
- Apporter des éléments techniques permettant d'alimenter la réflexion stratégique du PAS, notamment en identifiant les zones de conservation prioritaire ou de restauration écologique ;
- Cartographier les enjeux environnementaux transfrontaliers du bassin en précisant leur ampleur, leur localisation, les zones critiques (ou foyers ardents) et les impacts à différentes échelles spatiales.

Ces activités devront être menées en étroite coordination avec les autres consultants régionaux (socio-économie, climat, juridique/institutionnel), ainsi qu'avec les acteurs nationaux et le comité transfrontalier du projet IREE-MONO.

VIII.3.4.Livrables

Au terme de sa prestation, le/la consultant(e) rédigera un rapport environnemental structuré, comprenant notamment :

a) Une partie descriptive, détaillant :

- Les activités menées dans le cadre de la mission ;
- Les sites visités et les entretiens réalisés avec les parties prenantes locales et régionales ;
- Les principales difficultés rencontrées et les limites éventuelles ;
- Toute autre information contextuelle pertinente.

b) Une partie technique, incluant, sans s'y limiter nécessairement :

- Une brève présentation du projet IREE-MONO et de son périmètre d'intervention ;
- Le contexte environnemental régional du bassin du fleuve Mono (eaux de surface et souterraines), incluant :
 - ✓ L'état biophysique et les caractéristiques des écosystèmes ;
 - ✓ La situation environnementale actuelle dans les zones d'intervention ;
 - ✓ Le cadre institutionnel, politique et juridique en matière d'environnement au Bénin et au Togo ;
 - ✓ Les mécanismes nationaux d'évaluation environnementale (dont les procédures d'Etudes d'Impact Environnemental et Social – EIES) ;
- L'analyse des impacts environnementaux potentiels liés aux pressions sur les ressources en eau (qualité, quantité, biodiversité) ainsi que les propositions de mesures d'atténuation ;
- Une évaluation environnementale et économique des biens et services écosystémiques fournis par le bassin, avec mise en évidence de leur rôle dans le développement durable local et régional.

Le rapport du/de la consultant(e) contribuera à alimenter le Document de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) pour les eaux de surface et souterraines partagées du bassin du fleuve Mono.

Tous les livrables doivent être complets, bien documentés et techniquement solides, de manière à refléter la portée réelle de la mission et à formuler des recommandations utiles pour la suite du processus PAS.

Le rapport final devra être rédigé en français et fourni en version électronique (format Word et PDF).

VIII.3.5. Compétences

Le/la consultant(e) devra répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Master, Ingénieur ou Doctorat en environnement, écologie, ou gestion des ressources naturelles ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine de l'analyse environnementale, de l'évaluation des écosystèmes ou de la gestion durable des ressources naturelles, idéalement en lien avec les bassins fluviaux ou aquifères transfrontaliers ;
- Avoir conduit des missions similaires dans le cadre de projets de développement, d'adaptation au changement climatique ou de gestion intégrée des ressources en eau ;
- Être capable d'identifier et d'analyser les pressions environnementales, les enjeux de conservation et les contraintes institutionnelles propres aux écosystèmes d'Afrique de l'Ouest ;
- Avoir une bonne connaissance des principes de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) et des approches écosystémiques appliquées à des bassins partagés ;
- Une familiarité avec les politiques de sauvegarde environnementale et sociale du FEM/GEF, ainsi qu'avec leur intégration dans les projets financés par des bailleurs internationaux, serait un atout ;
- Disposer de solides compétences rédactionnelles et analytiques, avec la capacité de produire des rapports techniques de qualité ;
- Maîtriser parfaitement le français à l'écrit comme à l'oral ; une bonne connaissance de l'anglais constituerait un avantage complémentaire ;
- Maîtriser les outils informatiques usuels (Word, Excel, PowerPoint, etc.) et, idéalement, les outils de cartographie ou d'analyse spatiale environnementale (SIG).
- Une connaissance du contexte local du bassin du fleuve Mono, ainsi qu'une expérience de terrain au Bénin ou au Togo, seront fortement appréciées.

VIII.4. Termes de référence du consultant(e) régional(e) en changements climatiques contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo.

VIII.4.1. Variabilité et changement climatique : un enjeu transfrontalier majeur pour les ressources en eau et les écosystèmes

Dans les bassins transfrontaliers tels que celui du fleuve Mono, les effets du changement climatique ne se limitent plus à de simples variables environnementales : ils constituent aujourd'hui un facteur structurel influençant la disponibilité, la qualité et la durabilité des ressources en eau, qu'elles soient de surface ou souterraines.



Les études récentes menées à l'échelle régionale et nationale confirment que la variabilité climatique – à travers l'irrégularité des précipitations, l'intensification des épisodes de sécheresse et d'inondation, la hausse des températures et la modification des régimes hydrologiques – affecte profondément les équilibres écosystémiques et les usages de l'eau. Ces perturbations se traduisent par une recharge plus incertaine des aquifères, une pression accrue sur les ressources disponibles, et une vulnérabilité croissante des communautés dépendantes de ces ressources, notamment en milieu rural.

Longtemps considéré comme un facteur périphérique, le changement climatique est désormais reconnu comme une cause transversale et parfois fondamentale de nombreux défis identifiés dans les processus d'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT). Il agit comme un multiplicateur de risques, accentuant les tensions sur les ressources partagées, réduisant la résilience des écosystèmes et complexifiant la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin.

Face à cette réalité, l'intégration systématique des risques climatiques dans le développement de l'ADT est aujourd'hui indispensable. Cela implique non seulement de documenter les impacts observés, mais aussi d'anticiper les évolutions futures à travers des scénarios de vulnérabilité, de modélisation et d'adaptation.

Une attention particulière doit être portée aux interactions entre changement climatique, dynamiques socio-économiques et pression anthropique, afin de proposer des réponses cohérentes, fondées sur les écosystèmes et inclusives.

L'enjeu est double : assurer la robustesse de l'ADT dans un contexte de changement global, et poser les bases d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) capable d'orienter les investissements vers des solutions résilientes, durables et partagées entre les États riverains.

VIII.4.2. Activités proposées

Le/la consultant(e) devra accomplir, entre autres, les principales tâches suivantes :

- Examiner les documents existants, notamment les études de référence, les rapports d'état des lieux, les documents stratégiques du projet IREE-MONO, ainsi que les travaux antérieurs portant sur les impacts du changement climatique dans le bassin du Mono, y compris l'étude de vulnérabilité du bassin au changement climatique;
- Analyser les résultats de l'étude de vulnérabilité climatique en les croisant avec les réalités actuelles de terrain et les données actualisées, afin d'identifier les dynamiques d'exposition, de sensibilité et de capacité d'adaptation des systèmes humains et naturels dans les zones concernées;
- Collaborer étroitement avec le consultant en charge de la modélisation hydrologique eau de surface–eau souterraine, afin de garantir une cohérence entre l'analyse des impacts climatiques et les simulations techniques attendues. À ce titre, le/la consultant(e) devra fournir les éléments qualitatifs et quantitatifs permettant d'intégrer la dimension climat dans les modèles ;

- Évaluer les impacts actuels et potentiels du changement climatique sur les ressources en eau (quantité, qualité, recharge des aquifères, débit des cours d'eau, etc.) ainsi que sur les services écosystémiques et les moyens de subsistance des populations dans le bassin du fleuve Mono;
- Identifier les groupes sociaux, secteurs et zones géographiques les plus vulnérables, en tenant compte des disparités de genre, de la répartition géographique, des activités économiques et des niveaux d'accès aux ressources en eau. Une attention particulière sera accordée aux communautés vivant dans les zones rurales dépendant fortement des eaux souterraines et de surface ;
- Proposer des mesures d'adaptation et de renforcement de la résilience climatique, en lien avec les pratiques communautaires, les savoirs locaux et les politiques existantes. Ces mesures doivent être alignées avec les orientations futures du Programme d'Action Stratégique (PAS) ;
- Cartographier les zones d'exposition et de vulnérabilité climatique, en mettant en lumière les foyers critiques à l'échelle transfrontalière, ainsi que les interactions entre pressions anthropiques, variabilité climatique et ressources hydriques (eaux de surface et souterraines).

VIII.4.3. Livrables

Au terme de sa prestation, le/la consultant(e) rédigera un document contenant notamment :

- a) Une partie descriptive présentant les activités entreprises, les lieux visités, les institutions et acteurs interrogés ou rencontrés au cours de la mission/consultance, les principales contraintes rencontrées ainsi que toute donnée contextuelle pertinente.
- b) Une partie technique décrivant, sans toutefois s'y limiter nécessairement :
 - Une brève description du projet IREE-MONO;
 - L'état des connaissances sur les changements climatiques et la variabilité climatique à l'échelle du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines ;
 - Le cadre politique, institutionnel et juridique régional en matière de variabilité et changement climatique dans le contexte du bassin du Mono (Bénin et Togo) ;
 - L'analyse des impacts et conséquences des risques climatiques identifiés sur les ressources en eau de surface et souterraines partagées du bassin du Mono ;
 - L'identification et la présentation des mesures d'adaptation, de résilience ou d'atténuation des effets des risques climatiques sur les ressources en eau, incluant les options fondées sur les écosystèmes et les connaissances locales.

Le rapport du/de la consultant(e) alimentera le document de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière du bassin du fleuve Mono, en particulier la section dédiée aux enjeux climatiques sur les eaux de surface et souterraines partagées entre le Bénin et le Togo.

Tous les produits livrables devront être suffisamment complets et détaillés pour démontrer pleinement la portée de l'analyse, refléter les efforts consentis dans le cadre du mandat et inclure toutes les conclusions, recommandations et illustrations pertinentes.

Le rapport final doit être rédigé en français et fourni sous forme électronique (Word et PDF).

VIII.4.4. Compétences

Le/la consultant(e) devra répondre au profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Master, Ingénieur ou Doctorat en climatologie, environnement, gestion des ressources naturelles ou dans un domaine connexe ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans les domaines liés à la variabilité et au changement climatique, notamment l'intégration de mesures d'adaptation et d'atténuation dans des projets de développement ou d'environnement ;
- Avoir une bonne connaissance des dynamiques climatiques en Afrique de l'Ouest, notamment dans les bassins transfrontaliers ou contextes similaires ;
- Maîtriser les approches de gestion intégrée des ressources en eau, incluant les systèmes aquifères et les bassins fluviaux dans une perspective transfrontalière ;
- Disposer d'une expérience en animation de concertations ou de dialogues multi-acteurs dans un cadre régional ou binational (Bénin/Togo serait un atout) ;
- Être capable de produire des rapports clairs, rigoureux et adaptés aux exigences d'un projet régional appuyé par le FEM ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures, lignes directrices ou exigences du FEM en matière de changement climatique et de résilience ;
- Maîtriser les outils bureautiques courants (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Avoir une excellente maîtrise du français. La connaissance de l'anglais constituerait un atout.

VIII.5. Termes de référence pour le recrutement du consultant(e) régional(e) juriste contribuant à l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) du bassin du fleuve Mono, incluant les eaux de surface et les eaux souterraines partagées entre le Bénin et le Togo

VIII.5.1. Introduction

Dans le cadre du projet régional IREE-MONO, qui vise à promouvoir une gestion durable, intégrée et transfrontalière des ressources en eau dans le bassin du fleuve Mono, une analyse juridique et institutionnelle est prévue dans le processus d'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT). Elle portera sur les cadres normatifs existants, leur efficacité, leur complémentarité et leur potentiel à intégrer la gouvernance des eaux souterraines aux dispositifs actuels orientés majoritairement vers les eaux de surface.

La gouvernance du bassin est aujourd'hui encadrée par la Convention de 2014 signée par les Chefs d'État du Bénin et du Togo, qui a institué l'Autorité du Bassin du Mono (ABM). Cette institution représente le mécanisme officiel de concertation pour la gestion durable, solidaire et pacifique des ressources en eau du bassin transfrontalier.

Dans le prolongement de cette convention, un processus participatif a été engagé pour l'élaboration d'une Charte de l'eau du bassin du Mono, conçue comme un instrument juridique complémentaire à la Convention de 2014, destinée à renforcer la coopération et la planification concertée des ressources hydriques.

La Charte de l'eau, actuellement en cours d'élaboration, vise à préciser les responsabilités des acteurs à tous les niveaux, à instaurer des principes et des outils de planification concertée, et à favoriser la mise en place de dispositifs opérationnels de gestion durable de l'eau et de l'environnement.

Dans ce contexte, l'analyse juridique et institutionnelle qui sera menée dans le cadre du projet IREE-MONO ne visera pas à créer un nouveau mécanisme, mais plutôt à renforcer les bases légales et institutionnelles existantes en intégrant la gestion des eaux souterraines dans le champ d'action de l'ABM et de sa Charte. Cette intégration devra toutefois tenir compte des spécificités du système aquifère sédimentaire du Keta, qui, bien qu'en interaction hydrologique avec le fleuve Mono, s'étend au-delà du bassin vers des territoires relevant du Ghana et du Nigéria. Afin d'assurer une gouvernance cohérente de cet aquifère transfrontalier, le consultant(e) juriste devra proposer des modalités de concertation entre l'ABM et les pays non signataires de la Convention de 2014 mais partageant cet aquifère, dans une logique de coopération élargie et de complémentarité institutionnelle.

Le consultant(e) devra également tirer profit des expériences et méthodologies développées dans d'autres contextes régionaux par l'OSS, notamment celles appliquées dans le cadre du Système Aquifère d'Iullemeden-Taoudéni/Tanezrouft (ITTAS), afin de nourrir la réflexion juridique sur les ressources en eau souterraine du Mono.



Ce travail constitue une étape clé pour assurer la cohérence juridique, l'articulation interinstitutionnelle et la mise en œuvre effective d'un cadre de gouvernance élargi prenant en compte l'ensemble du cycle hydrologique, des eaux de surface aux aquifères transfrontaliers.

VIII.5.2. Activités proposées

Le/la consultant(e) accomplira, entre autres, les principales tâches suivantes :

- Collecter et examiner les documents élaborés dans le cadre du projet IREE-MONO, en particulier la Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Mono (ABM), les textes juridiques et statutaires encadrant son fonctionnement, les documents préparatoires de la future Charte de l'eau du bassin du Mono, ainsi que les références pertinentes sur la coopération transfrontalière entre le Bénin et le Togo ;
- Collecter et examiner les textes juridiques nationaux relatifs à la gestion de l'eau (de surface et souterraine) dans les deux pays, notamment les lois, décrets, codes de l'eau et politiques sectorielles pertinentes, et en évaluer le degré d'intégration des eaux souterraines dans les dispositifs de planification, de gestion et de réglementation ;
- Collecter et examiner les documents issus de projets antérieurs ou en cours sur la gouvernance de l'eau dans le bassin du Mono (diagnostics juridiques, évaluations institutionnelles, projets GIRE ou climatiques) afin d'alimenter une analyse approfondie et actualisée du cadre juridique et institutionnel ;
- Actualiser l'analyse des législations, des politiques et des institutions relatives à la gestion intégrée de l'eau, en mettant l'accent sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que sur les évolutions juridiques récentes au niveau national, transfrontalier et régional. Cela inclut :
 - ✓ Des entretiens avec les représentants des ministères et institutions concernées au Bénin et au Togo ;
 - ✓ Une analyse critique des instruments bilatéraux existants, des normes régionales (CEDEAO, UEMOA) ;
et des bonnes pratiques internationales ;
- Travailler en étroite coordination avec les consultant(e)s chargé(e)s de l'élaboration du Guide méthodologique de la Charte de l'eau, afin de garantir une intégration effective des eaux souterraines dans la future architecture juridique du bassin ;
- Proposer des modalités de concertation élargie pour la gestion de l'aquifère transfrontalier du Keta, incluant les pays tiers (Ghana, Nigéria) qui ne sont pas membres de l'ABM, mais dont la participation est essentielle pour une gouvernance cohérente et inclusive ;

- Soumettre à l'OSS pour examen la version provisoire du rapport d'analyse juridique et institutionnelle, incluant des recommandations spécifiques sur la coopération autour de l'aquifère du Keta ;
- Présenter le rapport à l'atelier régional de validation, avec les représentants des institutions compétentes ;
- Produire la version finale intégrant les remarques issues de l'atelier, à soumettre à l'OSS pour validation.

VIII.5.3. Livrables

À la fin de la consultation, les produits suivants doivent être livrés :

- Un rapport d'analyse juridique et institutionnelle actualisé, portant sur le cadre normatif de gestion des ressources en eau dans le bassin du fleuve Mono. Ce rapport devra :
 - ✓ Examiner en profondeur la gouvernance actuelle assurée par l'ABM et son potentiel d'élargissement à la gestion intégrée des eaux souterraines ;
 - ✓ Évaluer la prise en compte des eaux souterraines dans les législations nationales du Bénin et du Togo ;
 - ✓ Formuler des propositions concrètes d'intégration de la gestion conjointe des eaux de surface et souterraines dans la Charte de l'eau du bassin du Mono en cours d'élaboration ;
 - ✓ Identifier les leviers juridiques, réglementaires et institutionnels permettant une meilleure articulation entre les différents niveaux de gouvernance (national, bilatéral, régional) ;
- Une note stratégique sur la coopération autour de l'aquifère transfrontalier du Keta, mettant en lumière :
 - ✓ Les enjeux spécifiques liés à cet aquifère partagé au-delà du périmètre du bassin ;
 - ✓ Les modalités de dialogue à proposer entre l'ABM et les pays non signataires de la Convention de 2014 mais concernés par cet aquifère (notamment le Ghana et le Nigéria) ;
 - ✓ Des pistes pour intégrer cette coopération dans les mécanismes existants de l'ABM, sans dupliquer les structures institutionnelles, mais en renforçant leur portée et leur coordination.
- Un document de recommandations à intégrer dans le Guide méthodologique d'élaboration de la Charte de l'eau, en lien étroit avec les consultant(e)s responsables de ce guide. Ce document précisera les ajustements juridiques nécessaires à l'élargissement du mandat de l'ABM et les principes directeurs en matière de gouvernance des eaux souterraines.

Tous les produits livrables doivent être suffisamment complets, étayés et argumentés pour démontrer la portée du travail d'analyse et pour appuyer les évolutions institutionnelles souhaitées. Ils seront rédigés en français et transmis sous forme électronique (formats Word et PDF).

VIII.5.4. Compétences

Le/la consultant(e) juriste devra présenter les qualifications et aptitudes suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master ou Doctorat (Ph.D) en droit international, droit de l'environnement, droit de l'eau ou dans un domaine juridique connexe ;
- Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle pertinente en matière de gouvernance de l'eau, de législation environnementale ou de coopération transfrontalière, idéalement dans le contexte de bassins partagés ou de projets de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) ;
- Avoir une bonne connaissance des cadres juridiques et institutionnels liés à la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin et au Togo, ainsi que des instruments régionaux pertinents (tels que les conventions de l'UEMOA, CEDEAO, GWP, etc.) ;
- Maîtriser les enjeux liés à la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines, en particulier dans des contextes transfrontaliers ;
- Avoir une capacité démontrée à mener des analyses comparatives des cadres juridiques et à formuler des recommandations pratiques, orientées vers la mise en œuvre ;
- Être à l'aise dans la collaboration avec des acteurs institutionnels, des structures de bassin, et des experts pluridisciplinaires (notamment ceux en charge de l'élaboration de la Charte de l'eau et de l'ADT) ;
- Faire preuve d'une excellente capacité rédactionnelle et de communication, en particulier pour la production de rapports juridiques structurés, clairs et accessibles ;
- Maîtriser le français à l'écrit comme à l'oral. Une bonne compréhension de l'anglais constitue un atout ;
- Disposer de compétences informatiques suffisantes (Word, Excel, PowerPoint, etc.) pour la rédaction et la présentation des livrables.

IX. DOCUMENTS À CONSULTER

L'Équipe de Consultants devra s'appuyer sur une documentation technique, juridique, institutionnelle et stratégique variée. Les documents ci-dessous constituent une base indicative non exhaustive :

A. Documents institutionnels et juridiques du bassin du Mono

- La Convention de 2014 portant création de l'Autorité du Bassin du Mono (ABM) ;
- Les statuts, règlements intérieurs et décisions institutionnelles de l'ABM ;
- Les documents de cadrage du processus d'élaboration de la Charte de l'eau du bassin du Mono (y compris les avant-projets et notes conceptuelles) ;
- Le Guide méthodologique en cours d'élaboration pour la Charte de l'eau du Mono ;
- Les accords bilatéraux antérieurs entre le Bénin et le Togo en matière de gestion de l'eau, de l'environnement ou de coopération transfrontalière.

B. Cadres juridiques nationaux

- Le Code de l'eau du Bénin et ses textes d'application ;
- Le Code de l'eau du Togo et les textes associés ;
- Les politiques sectorielles (eau, environnement, aménagement du territoire, agriculture) des deux pays ;
- Les lois, décrets, arrêtés et circulaires relatifs à la gestion des eaux souterraines, des forages, des périmètres de protection, etc.

C. Documents du projet IREE-MONO

- Le document de projet du IREE-MONO validé par le FEM (Project Identification Form et/ou Project Document) ;
- Les rapports d'état des lieux réalisés dans le cadre de l'ADT nationale (Bénin et Togo) ;
- Les rapports des études thématiques : socio-économie, environnement, changement climatique, juridique et institutionnel ;
- L'étude de vulnérabilité climatique du bassin du Mono ;
- La méthodologie de modélisation hydrologique eau de surface–eau souterraine (si déjà disponible ou en cours d'élaboration par un consultant spécifique).

D. Documents régionaux ou comparables

- Les analyses juridiques produites par l'OSS dans le cadre du Système Aquifère Transfrontalier Iullemeden-Taoudéni/Tanezrouft (ITTAS) ;
- Les documents du projet GICRESAIT (Gouvernance Inclusive et Concertée des Ressources en Eau Souterraine en Afrique de l'Ouest) ;
- Les conventions, protocoles ou instruments régionaux (UEMOA, CEDEAO, GWP-AO) relatifs à la gouvernance de l'eau et à la coopération transfrontalière ;
- Les références pertinentes produites par d'autres projets soutenus par le FEM et portant sur des bassins transfrontaliers intégrant les eaux souterraines.

E. Documents sur l'aquifère du Keta

- Les études géologiques, hydrogéologiques ou juridiques sur le système aquifère du Keta, incluant les composantes partagées avec le Ghana et le Nigéria ;
- Les documents nationaux (stratégies, plans de gestion, rapports hydrogéologiques) du Bénin, Togo, Ghana et Nigéria relatifs à cet aquifère ;
- Toute initiative régionale ou multilatérale visant la coopération sur les eaux souterraines incluant le bassin du Keta (par exemple via AMCOW, UNESCO-IHP ou GEF/AfDB) ;
- Les publications scientifiques ou techniques récentes sur l'exploitation de l'aquifère du Keta et ses interactions avec le fleuve Mono.

Annexes

Annexe 1 - Modèle de déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres :

Je soussigné (nom et prénom) :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Adresse :

Inscrit au registre du commerce sous le n°leà

Matricule fiscal :

- **Déclare sur l'honneur :**

1. N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
2. M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
3. M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître,

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.

- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS

- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevée dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Le Consultant

Annexe 2 - Fiche de soumission de la proposition financière

Offre adressée à (entité de passation de marché et d'élimination) :	
Date de l'offre financière :	
Numéro de référence du marché :	
Objet du marché :	

Le prix total de notre offre est : _____

Nous confirmons que les tarifs indiqués dans notre offre financière sont fixes et fermes pour la période de validité et ne feront l'objet d'aucune révision ou variation.

Offre financière autorisée par :

Signature : _____

Nom _____

Position : _____

Date : _____

Le consultant : _____

Annexe 3 - Ventilation du prix forfaitaire

Remplissez ce formulaire avec les détails de tous vos coûts et soumettez-le dans le cadre de votre proposition financière. Vos coûts doivent être présentés en USD.

Numéro de référence de la passation de marché :

HONORAIRES				
Nom et position de l'expert	Quantité de l'input	Unité de l'input	Taux	Prix total
TOTAL				

COÛTS REMBOURSABLES ET DIVERS				
Description du coût	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total
TOTAL :				

TOTAL FORFAITAIRE EN USD : _____

Ventilation du prix forfaitaire autorisé par :

Signature : _____ Nom : _____

Position : _____ Date : _____

Autorisé pour et au nom de : _____ (J/M/A)

Le Consultant : _____

Signature et cachet du représentant

Annexe 4 - Barème de l'évaluation des consultants

Consultant ADT		
Critères et Sous-critères de l'évaluation de la proposition technique - IREE-Mono		Points
1.	Qualifications générales	15
	Niveau (Diplôme) académique	
	• Docteur/PhD	15
	• Master/ Ingénieur	10
	• Maîtrise	5
	Sous-total 1	
2.	Méthodologie et Plan de travail	30
	2.1. Méthodologie	10
	• Pertinence et clarté de la méthodologie	3
	• Adéquation de la méthodologie avec les questions à traiter	7
	Sous-total (i-Méthodologie)	
	2.2. Plan de travail / Chronogramme	10
	• Conformité du déroulement des activités avec l'agenda du projet	4
	• Agencement des activités pour une meilleure utilisation des ressources	6
	Sous-total (ii-Chronogramme)	
	2.3. Organisation et dotation en personnel	10
	• Clarté des aspects de coordination, de gestion du projet et disponibilité du personnel requis	7
	• Optimisation du déploiement du personnel	3
	Sous-total (iii-Organisation et dotation en personnel)	
	Sous-total 2	
3.	Adéquation pour la mission	50
	• Expérience confirmée du processus de l'ADT/PAS	30
	• Expériences en matière de la gestion intégrée des Systèmes aquifères en particulier dans un contexte transfrontalier	20
	Sous-total (3-Adéquation)	
4.	Connaissances linguistiques	5
	• Excellente maîtrise du français	2.5
	• Bonne connaissance de l'anglais	2.5
	• Bonne connaissance du français et de l'anglais	5
	Sous-total (4-Con. Ling.)	
	TOTAL	

Agro ou Socio-Economiste		
Critères et Sous-critères de l'évaluation de la proposition technique - IREE-Mono		Points
1. Qualifications générales		15
	• Niveau (Diplôme) académique	
	• Docteur/PhD	15
	• Master/Ingénieur	10
	• Technicien/Maîtrise	5
	Sous-total (1-Qualif.)	
2. Adéquation pour la mission		60
	• Expérience de 3 ans minimum dans la formulation des études socio-économiques de projets de développement ayant trait à la gestion des ressources en eaux	40
	- plus de 10 ans	40
	- 10 ans	20
	- moins de 10 ans	5
	• Expériences en matière de la gestion intégrée des Systèmes aquifères et des bassins fluviaux, en particulier dans un contexte transfrontalier.	20
	• Nombre d'expériences similaires en Afrique de l'Ouest	20
	Sous-total (2-Adéquat.)	
3. Connaissances linguistiques		5
	• Excellente maîtrise du français	2.5
	• Bonne connaissance de l'anglais requis	2.5
	• Bonne connaissance du français et de l'anglais	5
	Sous-total (3-Con. Ling.)	
	TOTAL	

Environnementaliste		
Critères et Sous-critères de l'évaluation de la proposition technique - IREE-Mono		Points
1. Qualifications générales		15
	• Niveau (Diplôme) académique	
	• <i>Docteur/PhD</i>	15
	• <i>Master/Ingénieur</i>	10
	• <i>Technicien/Maîtrise</i>	5
	<i>Sous-total (1-Qualif.)</i>	
2. Adéquation pour la mission		80
	• Expérience avérée en gestion et évaluation environnementale, jouissant d'une expérience d'au moins 10 années dans ce domaine et ayant conduit des travaux similaires	40
	- <i>plus de 10 ans</i>	40
	- <i>10 ans</i>	20
	- <i>moins de 10 ans</i>	5
	• Expériences en matière de la gestion intégrée des Systèmes aquifères et des bassins fluviaux, en particulier dans un contexte transfrontalier	15
	- <i>plus de 10 ans</i>	15
	- <i>10 ans</i>	10
	- <i>moins de 10 ans</i>	5
	• Connaissance des politiques de sauvegarde environnementale et sociale du GEF et de leur application dans les projets d'investissements	25
	<i>Sous-total (2-Adéquat.)</i>	
3. Connaissances linguistiques		5
	• <i>Excellente maîtrise du français</i>	2.5
	• <i>Bonne connaissance de l'anglais requis</i>	2.5
	• <i>Bonne connaissance du français et de l'anglais requis</i>	5
	<i>Sous-total (3-Con. Ling.)</i>	
	TOTAL	

Expert en Changement climatique		
Critères et Sous-critères de l'évaluation de la proposition technique - IREE-Mono		Points
1. Qualifications générales		15
Niveau (Diplôme) académique		
• Docteur/PhD		15
• Master/Ingénieur		10
• Technicien/Maîtrise		5
Sous-total (1-Qualif.)		
2. Adéquation pour la mission		80
• Avoir un minimum de dix (10) années d'expérience dans divers domaines connexes tels que les politiques et mesures climatiques nationales et internationales		40
- plus de 10 ans		40
- 10 ans		20
- moins de 10 ans		5
• Expérience dans le domaine de l'intégration des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les interventions de développement en Afrique de l'ouest, ou des opérations de terrain impliquant le changement climatique dans la région		30
• Expériences en matière de la gestion intégrée des Systèmes aquifères et des bassins fluviaux, en particulier dans un contexte transfrontalier		10
Sous-total (2-Adéquat.)		
3. Connaissances linguistiques		5
• Excellente maîtrise du français		2.5
• Bonne connaissance de l'anglais requis		2.5
• Bonne connaissance du français et de l'anglais requis		5
Sous-total (3-Con. Ling.)		
TOTAL		

Juriste		
Critères et Sous-critères de l'évaluation de la proposition technique - IREE-Mono		Points
1. Qualifications générales		15
	• Niveau (Diplôme) académique	
	• Docteur/PhD	15
	• Master/Ingénieur	10
	• Technicien/Maîtrise	5
	Sous-total (1-Qualif.)	
2. Adéquation pour la mission (au 15 ans d'expériences)		80
	• Juriste spécialisé en droit des eaux de préférence et/ou des ressources naturelles	20
	• Expérience dans la formulation de politiques de l'eau et des procédés d'exécution liés aux eaux transfrontalières	10
	• Grande connaissance sur les problématiques de gestion des eaux, des priorités, des stratégies, notamment en Afrique de l'Ouest	20
	• Elaboration de textes réglementaires, notamment dans le domaine des eaux transfrontalières	10
	• Développement institutionnel, notamment en rapport avec le secteur des eaux transfrontalières	10
	• Expériences en matière de la gestion intégrée des Systèmes aquifères et des bassins fluviaux, en particulier dans un contexte transfrontalier.	10
	Sous-total (2-Adéquat.)	
3. Connaissances linguistiques		5
	• Excellente maîtrise du français	2.5
	• Bonne connaissance de l'anglais requis	2.5
	• Bonne connaissance du français et de l'anglais requis	5
	Sous-total (3-Con. Ling.)	
	TOTAL	